et pour la mémoire d'un homme qui vous aimait. Ce que Dieu m'a laissé de force et de courage, je l'emploierai à gagner ma vie par mon travail ; mais pour élever convenablement mon fils, je ne suis pas en état. Je vous l'abandonne entièrement. Il me sera cruel de le voir sortir de mes mains ; mais je sais obéir à la nécessité. Cependant une pensée me console ; c'est que je le confie à la grâce d'un Dieu bienfaisant et d'un parent généreux. Soyez pour lui ce qu'était son père. Je ne puis en dire davantage. Vous tenez en vos mains mon repos et le bonheur de mon fils. Dieu vous bénira à jamais pour votre générosité. Il vous récompensera, même en ce monde, de ce que vous avez fait en faveur de deux malheureux de votre sang. Je suis avec la plus profonde douleur, une mère infortunée, etc.

CÉCILE LAFORÊT.

III

M. Delande à madame Laforêt.

Paris, 20 juin 1782.

Madame et chère cousine, votre lettre du 16 du courant dans laquelle vous m'annonciez la mort de votre époux, m'a extrêmement affligé ; je partage votre douleur. Cependant je ne puis m'empêcher d'être fort surpris que vous cherchiez votre recours auprès de moi seul. Est-il donc absolument nécessaire que votre fils continue ses études, et qu'il donne au monde un demi-savant de plus ? N'est-il pas beaucoup d'autres professions où il puisse rendre d'aussi grands services à la société, et travailler plus utilement à sa fortune ? Considérez vous-même comment il pourrait s'avancer sans biens et sans appui. Vous connaissez trop le monde pour qu'il me soit nécessaire de vous en démontrer l'impossibilité. D'un autre côté ; il vous serait insupportable à vous-même de le voir à charge à des personnes étrangères. Vous me parlez des nœuds du sang ; mais ma propre famille, qui est très nombreuse, me les rappelle plus fortement encore ; et je vous prie de croire que j'ai beaucoup de peine à l'entretenir d'une manière convenable. Tout ce que je puis faire, c'est de placer votre fils chez un marchand d'étoffes de Rouen, nommé M. Dupré, avec qui je suis en liaison d'affaires. Je vous donne ma parole qu'il sera fort bien traité chez lui. Réfléchissez mûrement à ce que je vous propose, et mandez-moi votre résolution et celle de votre fils. Recevez, je vous prie, la lettre de change de quatre louis d'or ci-incluse, comme une preuve de l'intérêt que je prends à votre malheureuse situation.